



Déchéance des droits parentaux et adoption

Par **pyxie**, le **01/07/2010** à **18:26**

Bonjour,

En 2002 j'ai eu une petite fille. Son père l'a reconnue. Nous nous sommes séparés en 2003, elle avait 14 mois. Il a refusé de me payer une pension alimentaire sous prétexte que si j'en faisais la demande il demanderait la garde de notre fille. J'ai accepté ses conditions, pourtant à l'époque il travaillait et j'étais sans revenus. Depuis il n'a jamais demandé de nouvelles de sa fille, n'a jamais cherché à la voir ou entrer en contact avec elle. Elle voit sa grand mère paternelle pourtant régulièrement.

En 2004 j'ai aménagé avec une autre personne, qui considère depuis ma fille comme la sienne. Nous sommes mariés depuis 2005 et avons deux fils ensemble.

J'ai appris depuis peu qu'il était possible qu'un parent soit déchu de ses droits s'il ne se manifeste pas depuis plusieurs années auprès de son enfant, et que ceci permettrait l'adoption dudit enfant par le nouveau conjoint de la mère. Est ce vraiment le cas, si oui quelles sont les démarches à faire et auprès de qui ? Ma fille a 8 ans et vit très mal de pas porter le même nom que ses frères, que sa mère, et de personne d'autre de la famille (même sa grand mère paternelle ne porte pas le même nom). Est il possible si mon conjoint l'adopte qu'elle porte nos deux noms comme ses frères ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement